



PROCES VERBAL

Réunion du Lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 18 heures et 30 minutes, le Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Marcilly-sur-Vienne, dans les conditions de convocation légale.

Convocations en date du 08 décembre 2024

		Présents	Absents	Procurations	Signature pour approbation
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	X			
Titulaire	AUBERTOT Cédric	X			
Titulaire	SOUBISE Mathieu	X			
Suppléant	BRUNET Thierry		X		
Titulaire	AUGRAS Laurent		X		
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos	X			
Titulaire	AVOLIO Mathieu	X			
Suppléant	RAIFFÉ Florence	X			
Titulaire	POUJAUD Daniel		X		
Titulaire	DELAPORTE Christiane		X		
Titulaire	CHAMPIGNY Dominique		X		
Suppléant	PIGET Francis		X		
Titulaire	DUBOIS Alain		X	Brunet Dominique	
Titulaire	BRUNET Dominique	X			
Titulaire	HURÉ Ghislain		X		
Suppléant	BONNIN Cyrille		X		
Titulaire	ROY Jean-Jacques		X		
Titulaire	SAULNIER Pascale	X			
Titulaire	DEFOER Sébastien	X			
Suppléant	BERNARD Xavier	X			

En exercice	15
Présents votants	9
Procuration	1

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Arrivée de Mr DEFOER à 18H40, non comptabilisé dans les votes.

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal.
2. Proposition d'élection comme membre du bureau d'un conseiller syndical pour fonction spécifique.
3. Fixation des indemnités du président, des vice-présidents et du délégué faisant fonction.
4. Ajout à l'ordre du jour le vote pour la convention AESH pendant pause méridienne :
5. Compte-rendu de la visite au SIVU de l'Indrois.
6. Questions et informations diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

M. AUBERTOT Cédric est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

1. Approbation du précédent procès-verbal.

Approuvé à l'unanimité sans remarque

2. Proposition d'élection comme membre du bureau d'un conseiller syndical pour fonction spécifique.

Après prise de renseignements, Mr AUBERTOT ne peut pas être élu comme membre du bureau d'un conseil syndical pour fonction spécifique et en même temps être rémunéré pour ses prestations informatiques. Etant gérant d'une auto-entreprise d'informatique, il facturera un forfait mensuel de 300€ TTC pour les prestations suivantes :

- Mise à disposition d'un logiciel de pointage pour l'accueil et loisir ;
- Résolution des pannes informatiques du syndicat ;
- Gestion du parc informatique du syndicat.

3. Fixation des indemnités du président, des vice-présidents et du délégué faisant fonction.

Vote des indemnités président :

Indemnité conservée. OUI à l'unanimité.

Vote des indemnités vice -président :

Indemnité conservée. OUI à l'unanimité.

4. Vote pour convention AESH pendant pause méridienne :

Vote pour convention. OUI à l'unanimité.

5. Compte-rendu de la visite au SIVU de l'Indrois.

Présentation du compte rendu par Mr VANDENDORPE Benoît de la visite de trois membres du conseil syndical au Sivu de l'Indrois comprenant les communes de Montrésor, Loché-sur-Indrois et Villeloin-Coullangé. Cette visite a été faite dans le cadre de l'étude d'un partenariat entre le collège et le syndicat pour la fourniture de repas aux écoles. Dans le même ordre d'idée Mr AUTANT-FERNANDES Carlos a présenté une simulation des conséquences financières d'un tel dispositif. L'étude est à poursuivre.

6. Questions et informations diverses.

Information du président suite à un échange téléphonique le mardi 10 avec une représentante de l'Inspection Académique de la circonscription de Chinon, Mme MOURTEROT, sur les perspectives de fermeture d'une classe dans les années à venir. Discussion autour de cette éventualité et Mr VANDENDORPE invite les communes à se réunir pour échanger sur la conduite à tenir face à cette éventualité (réagencement des classes, fermeture d'une école, etc.)

La séance est levée à 19h35.

Secrétaire Le Président
AUBERTOT Cédric VANDENDORPE Benoît